

Actualité



Vidéo sur le cas d'une coupure d'électricité par erreur

Madame S a subi une coupure d'électricité pendant deux jours à la suite d'une résiliation par erreur. Le fournisseur n'a pas fait les démarches pour faire rétablir aussitôt l'électricité alors qu'il était informé de l'erreur.

Cette recommandation du [Médiateur national de l'énergie](#) est expliquée dans une courte vidéo, c'est la [recommandation n°D2018-16155](#).

Cette vidéo fait partie de la série » [Que peut faire le Médiateur national de l'énergie pour moi ?](#) » qui est diffusée régulièrement sur les réseaux sociaux.

Cette série permet de comprendre le rôle et les actions du médiateur national de l'énergie.



Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :

Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le

0 800 112 212

Service & appel
gratuits